

Canada/France. Rue Copernic : Hassan Diab sera fixé demain pour son extradition - Entretien exclusif.

mercredi 14 mai 2014



***Hassan Diab, libano-canadien, 61 ans, ancien professeur de sociologie à l'université d'Ottawa.
Crédit photo /LD***

Exclusif. Pour la première fois, Hassan Diab, un Libano-canadien de 61 ans, ancien professeur de sociologie à l'université d'Ottawa, a décidé de livrer sa version des faits. La justice française le soupçonne d'être le principal instigateur de l'attentat de la synagogue de la rue Copernic à Paris le 3 octobre 1980, qui avait fait 4 morts. Alors qu'il vivait paisiblement au Canada, il prend connaissance, 27 ans après les faits, des allégations portées contre lui.

Depuis, Hassan Diab n'a cessé de clamer son innocence. Il affirme qu'il n'était pas en France au moment de l'attentat. Après une brève arrestation à Ottawa en 2009, Hassan Diab est remis en liberté quelques jours plus tard et placé sous contrôle judiciaire. Demain, jeudi 15 mai, la Cour d'Appel d'Ontario rendra son verdict. Hassan Diab saura alors s'il sera extradé vers la France.

LCDL : Dans quel état d'esprit vous trouvez-vous ?

Hassan Diab : J'ai traversé pas mal d'épreuves au cours des six dernières années. Il y a eu des jours très difficiles, mais je garde espoir que mon calvaire va bientôt prendre fin et que je pourrai mettre ces fausses allégations derrière moi. Je dois beaucoup à ma famille et à mes amis, qui n'ont jamais douté de mon innocence et qui m'ont apporté un soutien sans relâche.

Que reprochez-vous aux medias français ?

Je pense que la couverture de l'affaire dans les médias français a été très injuste envers moi. J'y ai été présenté comme **coupable dès le début**, et on ne m'a jamais donné l'occasion de prouver mon innocence, même lorsque l'affaire a été présentée devant le tribunal.

Par exemple, les médias français n'ont généralement pas rapporté que les représentants des autorités françaises au Canada, **les procureurs de la Couronne, ont retiré certaines des preuves** qu'ils avaient présentées contre moi, ou qu'ils ont reconnu que le dossier contre moi reposait sur **un rapport d'analyse de l'écriture manuscrite discrédité**, décrit par un juge canadien comme « très problématique », « compliqué » et « suspect ».

Il n'y a que très peu d'articles dans la presse française qui ont mentionné que **mes empreintes palmaires et digitales ne correspondaient pas à celles du suspect**, ou que le juge canadien trouvait que **le dossier contre moi était « faible »** et que « les perspectives de condamnation dans le cadre d'un procès équitable semblaient peu probables ».

Avez-vous été surpris que la justice française vous soupçonne après tant d'années ?

J'ai été plus que « surpris ». Aujourd'hui encore, cela me semble **surréaliste**. Lorsqu'à la fin d'un de mes cours de sociologie, en octobre 2007, un journaliste du Figaro m'a informé des allégations portées contre moi, je n'ai eu **aucun doute sur le fait que les autorités françaises m'avaient confondu avec quelqu'un d'autre**.

Après que ces allégations sont apparues dans les médias, **j'ai été suivi, espionné, intimidé et harcelé et à chaque fois j'ai appelé la police du Canada** pour le signaler. Je ne me suis jamais livré à une quelconque activité terroriste ou violente de toute ma vie. Tous les gens qui me connaissent peuvent certifier que j'abhorre et que je m'oppose à la discrimination et au racisme.

On vous soupçonne d'avoir fabriqué et installé les explosifs sur la moto garée en face de la synagogue. Les experts français sont formels : votre écriture est la même que celle utilisée pour remplir la fiche d'hôtel et les fiches de location de la voiture, un véhicule utilisé par le présumé coupable Alexander Panadriyu. Comment l'expliquez-vous ?

Les soupçons sur l'écriture dont vous parlez ont été totalement discrédités **et les procureurs de la Couronne les ont complètement retirés du dossier** contre moi en 2010. Je trouve très troublant que les soi-disant experts soient arrivés à leur conclusion contre moi en utilisant des échantillons d'écriture qui n'étaient même pas écrits par moi, mais par quelqu'un d'autre !

Plusieurs des écrits qu'ils ont « identifiés » comme émanant du suspect n'avaient pas été écrits par moi. **Cela rappelle l'affaire Dreyfus en France** où des analyses d'écriture manuscrite discréditées avaient été utilisées pour le condamner par deux fois. Une fois que fut connu le manque de fiabilité de ces indices contre moi, basés sur les analyses manuscrites, les procureurs de la Couronne les ont retirés, avant même que le juge canadien ne publie sa décision.

Les autorités françaises ont alors soumis un « nouveau » rapport d'analyse d'écriture manuscrite. Le juge a conclu que ce rapport était « très problématique », « très confus », « compliqué », « suspect » et qu'il « semblait illogique ». **Cinq éminents experts en écriture, d'Europe et d'Amérique du Nord, ont examiné ce rapport contre moi et ont témoigné devant le tribunal qu'il était plein de failles,** peu fiable, pas scientifique et biaisé. Ils ont également démontré que ces analyses prouvaient que je ne pouvais pas être le suspect. Malheureusement, les médias français n'ont pas rendu compte de tout cela.

Qu'en est-il des tests ADN ?

Je suis prêt à **me soumettre à des tests ADN.** La gendarmerie royale du Canada (GRC) a déjà recueilli divers renseignements scientifiques me concernant, comme mes empreintes palmaires et digitales qui, au passage, ne correspondent pas à celles du suspect. J'ai également offert **de passer le test du détecteur de mensonge** et de répondre au Canada, à toutes les questions que les autorités françaises pouvaient avoir, mais **il n'y a eu de réponse à aucune de ces offres.**

Etes-vous déjà venu en France ?

Oui, j'ai visité la France dans le milieu des années 1970. Mon frère étudiait la médecine et je lui ai rendu visite, à lui et à sa famille.

Vous dites que vous n'étiez pas en France au moment de l'attentat mais votre passeport, retrouvé sur le neveu de Selim Abou Salem (dirigeant de l'organisation FPLP), indique le contraire. Comment l'expliquez-vous ?

Cette allégation est souvent rapportée dans la presse française, mais elle est inexacte. **Mon passeport de 1980 ne contient ni visa ni tampon français.** Je n'étais pas en France au moment de l'attentat. J'ai perdu mon passeport (ainsi que d'autres papiers) pendant les années chaotiques de la guerre civile au Liban. Je n'ai aucune idée de ce qui lui est arrivé après que je l'ai perdu.

Pourquoi vous battre contre votre extradition? Pourquoi n'allez-vous pas vous expliquer avec la justice française ?

Il en va de mon droit de montrer au tribunal au Canada que **les indices contre moi sont pleins de failles et qu'il y a des preuves scientifiques qui me disculpent.** C'est sur cela que porte la procédure d'extradition. Comme je l'ai mentionné précédemment, des soupçons ont été portés contre moi sur la base de l'analyse d'échantillons d'écriture qui n'ont même pas été écrits par moi.

Ne puis-je pas le signaler au juge canadien, pour lui montrer à quel point ces indices ne sont pas fiables ? Ne puis-je pas montrer au tribunal que la police canadienne a trouvé que mes empreintes palmaires et digitales ne correspondaient pas à celles du poseur de bombe ?

Le juge canadien qui a examiné le dossier a déjà trouvé que les preuves présentées contre moi étaient « très problématiques », « compliquées », « suspectes » et que « les perspectives de condamnation dans le cadre d'un procès équitable semblaient peu probables ». Il en va de mon droit de montrer au tribunal au Canada que les allégations portées contre moi sont fausses.

Si je renonce à ce droit, je serai déraciné de ma famille et de mes amis, et je devrai subir une longue détention en France. Les autorités françaises ont révélé qu'elles en sont encore au stade de l'instruction de l'affaire, et qu'elles n'ont pas encore décidé si elles m'accusaient ou si elles me poursuivaient.

Si je suis extradé, je fais face à des années de détention en France, en attendant que les autorités terminent leur enquête. Je tiens aussi à ajouter que **Human Rights Watch** a publié un certain nombre de rapports récents qui montrent que **les personnes accusées d'actes de terrorisme subissent des procès injustes en France.**

Cela inclut de sérieuses restrictions quant à la capacité de contester les éléments de preuve à charge et l'utilisation de renseignements secrets obtenus sous la torture. Cela a été confirmé à mes avocats par des avocats en France.

Pourquoi, selon vous, la justice française "s'acharne" sur vous ?

Ce n'est pas à moi de répondre à cette question. Malheureusement, il y a **beaucoup de personnes qui sont accusées à tort et/ou condamnées à tort et qui sont libérées après des dizaines d'années** en prison. Eux non plus ne peuvent pas expliquer pourquoi ils ont été visés en particulier. Après tout, ils ne sont que des victimes, ce ne sont pas eux qui sont aux commandes.

Propos recueillis par Nadir Dendoune